

MAIRIE DE NOVILLARS
Place du 8 mai 1945
25220 NOVILLARS

Tél 03.81.55.60.45

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 15 mars 2018**

L'an deux mil dix-huit le 15 du mois de mars à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de NOVILLARS s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BELUCHE Maire.

PRESENTS :

M.M BELUCHE Maire, BOURDAIS, CAMELOT, GUILLEMIN, HERMANN, LOUIS, STEGRE, TISSOT,
Mmes BITSCHENE, GUEVELOU, PIGUENET, ROUSSY, THIMONIER.

ABSENTE EXCUSÉE: Mme HERNANDEZ a donné procuration à Mme GUEVELOU.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans l'assemblée. Madame Nelly ROUSSY a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.
Monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU

FUSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Une fusion d'école a été proposée par Madame l'inspectrice entre l'école maternelle et l'école élémentaire pour la rentrée 2018/2019, en raison de la direction par intérim à l'école maternelle. L'école deviendra une école primaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette fusion.

ADHÉSION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, LA FOURNITURE ET POSE DE MATÉRIEL

La Communauté du Grand Besançon s'est positionnée comme Territoire à énergie positive pour la croissance verte. Elle bénéficie à ce titre de financements de l'Etat et du SYDED (Syndicat Mixte d'Energies du Doubs) pour l'opération de modernisation de l'éclairage public qu'elle a initiée en faveur des communes et son territoire.

Les prestations feront l'objet d'un groupement de commandes. La mise en place de ce groupement et ses modalités de fonctionnement sont arrêtés dans la convention constitutive signée par chacun des membres.

Considérant que la commune de Novillars participe à l'opération de rénovation de l'éclairage public et que ce groupement présente un intérêt, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Approuve le recours au groupement de commandes pour moderniser le parc d'éclairage public, la fourniture et pose de matériel d'éclairage,

-Accepte l'ensemble des termes des deux conventions,

-Autorise le Maire à signer ces conventions constitutives du groupement.

CESSION DE TERRAIN

La commune de Novillars a été sollicitée pour céder au Bois des Ages une parcelle d'aisance d'environ 200 m² au propriétaire riverain qui entretient ce terrain depuis de nombreuses années. Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par le demandeur. Le conseil municipal accepte de céder cette parcelle au prix de 15€ le m².

RÉGULARISATION EMPIÈTEMENT

Lors d'une opération de bornage, il a été constaté une non-conformité du cadastre avec l'occupation réelle de la parcelle AB93. Afin de régulariser cette situation, le conseil municipal décide, à la majorité (1 abstention), de procéder à un échange sans soulte entre le domaine public et une partie de la parcelle AB93. Les frais inhérents à cette opération seront supportés par l'indivision propriétaire de la parcelle.

AUTORISATION DES LIQUIDATIONS DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement, à l'unanimité, sur l'autorisation avant le vote du budget 2018 à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans le quart de celles prévues au budget 2017, soit un montant de 162 295€.

NOVILLARS le 16 mars 2018

Le Maire Philippe BELUCHE

DÉLIBÉRATIONS

- N°1 Fusion école maternelle et école élémentaire
- N°2 Adhésion groupement de commandes pour la modernisation de l'éclairage public
- N°3 Adhésion groupement de commandes pour la fourniture et pose de matériel de l'éclairage public
- N°4 Cession de terrain
- N°5 Régularisation empiètement
- N°6 Autorisation des liquidations des dépenses d'investissement